

Le trader Jérôme Kerviel jugé à Paris du 8 au 23 juin

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-02-2010 20:01:46

L'ancien trader de la Société générale Jérôme Kerviel, accusé d'être à l'origine de pertes de près de 5 milliards d'euros pour la banque française, comparaitra devant le tribunal correctionnel de Paris du 8 au 23 juin, a décidé la justice vendredi

Les audiences seront présidées par Dominique Pauthé, qui a récemment officié dans le procès de l'affaire Clearstream, vaste dossier de dénonciation calomnieuse au sommet de l'Etat.

L'avocat de Jérôme Kerviel, Me Olivier Metzner, un ténor du barreau de Paris, a d'ores et déjà annoncé qu'il ferait citer une vingtaine de témoins.

Jérôme Kerviel, 33 ans, a été renvoyé en novembre devant le tribunal pour abus de confiance, faux et usage de faux et introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé.

Le trader avait pris des positions sur les marchés financiers atteignant jusqu'à 50 milliards d'euros en les dissimulant à la banque. Il est notamment soupçonné d'avoir eu recours à des ordres fictifs passés sur les marchés pour camoufler ses agissements.

Jérôme Kerviel, seul inculpé, encourt cinq ans de prison et 375.000 euros d'amende.

Son avocat affirme que la banque ne pouvait pas ignorer les engagements réels du trader, plaidant un partage des responsabilités et l'impossibilité d'un délit d'abus de confiance.

La révélation le 24 janvier 2008 de ce qui est présenté comme la plus grosse perte de trading de l'histoire de la finance avait provoqué un séisme sur les marchés financiers en pleine crise des subprimes, ces crédits hypothécaires à haut risque.

Le président de la Société Générale, Daniel Bouton, a annoncé en avril dernier qu'il démissionnait en raison des "attaques incessantes" le visant depuis cette affaire.

afp.com